



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de SALLEBOEUF
Séance du 30 août 2021

L'an deux mille vingt et un le trente du mois d'août à 19 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), se réunit le conseil municipal de la commune de Salleboeuf, sous la Présidence de Madame Nathalie MAVIEL, Maire ;

Date de convocation : 25 août 2021

Etaient présents : AUBIN Maryse, AVINEN Marc, CARIA PENEDO COSTA Anne Marie, DEDIEU Damien, ECALE Jérémy, FALXA Régis, FERREIRA DA SILVA Carlos, GAUTHIER Catherine, IRIGARAY Olivier, JUILLET Christine, KERSAUDY Emmanuel, MAVIEL Nathalie, MOULENE Anne, SLACHETKA Sophie, VERGEZ Stéphanie

Était absent : BOUSQUET Théo

Avaient donné procuration : LAPOUGE Christelle à Maryse AUBIN, PUJOL Guillaume à Stéphanie VERGEZ, BEDAT Stéphanie à Nathalie MAVIEL

Secrétaire de séance : Stéphanie VERGEZ

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31/05/2021

D2021-053 - Objet : Délibération portant limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Madame le maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Nombre de suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre :** **Abstention :**

D2021-054 - Objet : Délibération portant signature de l'avenant n°2 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif avec SUEZ

M. Régis FALXA, adjoint délégué aux réseaux, présente l'avenant n° 2 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif.

La collectivité a réceptionné des réseaux et une station d'épuration sur le quartier dit « les Pontons » qu'ils conviennent d'intégrer au périmètre affermé :

- 930 ml de réseaux en DN 200 mm
- Une station d'épuration de 175 EH de type
- 20 abonnés supplémentaires sous 2 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- APPROUVE l'avenant n° 2 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif avec SUEZ et AUTORISE Madame le maire à signer ledit avenant.

Nombre de suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre :** **Abstention :**

D2021-055 - Objet : Délibération portant signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Dans le cadre du PC N° 033 496 21 Z0011, la SARL PIEC a le projet de créer une zone d'activités dédiée aux artisans et aux entreprises du secteur tertiaire à l'angle de la route départementale 936 et de la route départementale 13E2 sur la commune de Salleboeuf.

À ce jour, les parcelles devant accueillir les constructions à vocation économique nécessaires au développement de l'activité, ne bénéficient pas d'une voirie adaptée sur la route départementale 13E2, ni de réseaux divers compatibles avec le projet.

Aussi, à la demande du Centre Routier Départemental de la Gironde, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la commune est amenée à effectuer des travaux sur les dépendances de la voirie départementale 13E2 située en agglomération.

À cet égard, une convention d'aménagement d'un tourne-à-gauche et d'une voie verte a été signée entre le Département de la Gironde et la Commune de Salleboeuf.

La SARL PIEC a saisi la commune de Salleboeuf d'une demande de réalisation des équipements publics nécessaires et en a proposé librement un financement dans le cadre d'un projet urbain partenarial.

Les parties se sont accordées sur la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la Commune de Salleboeuf est rendue nécessaire par l'impact de l'opération de construction de la zone d'activité tertiaire avenue de Source à Salleboeuf.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- APPROUVE la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune de Salleboeuf et la SARL PIEC et AUTORISE Madame le maire à signer ladite convention.

Nombre de suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : Abstention :

D2021-056 - Objet : Délibération portant signature de la convention avec le Département de la Gironde pour la mise en place de bordures T2 sur la RD13

M. Régis FALXA, adjoint délégué à la voirie, présente la convention pour la mise en place de bordures sur la RD 13.

La commune de Salleboeuf est autorisée à réaliser en agglomération dans l'emprise de la route départementale N° 13 du PR 8+512 au PR 8 + 576 et sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux suivants :

- Pose de bordures et caniveaux en protection du mur de soutènement
- Calage de l'accotement en terre végétale
- Engazonnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- APPROUVE la convention avec le Département de la Gironde pour la mise en place de bordures T2 sur la RD13,et AUTORISE Madame le maire à signer ladite convention.

Nombre de suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : Abstention :

D2021-057 - Objet : Délibération portant signature de la convention avec le Département de la Gironde pour l'aménagement paysager de l'îlot central et de l'éclairage public du futur giratoire de la Planteyre

Dans le cadre de la création du futur giratoire de la Planteyre, à l'intersection de la RD 936 et de la RD 13, Madame le maire présente la convention pour l'éclairage public et l'aménagement paysager de l'îlot central.

Ladite convention a pour objet de préciser les obligations particulières de la commune de Salleboeuf et du Département de la Gironde en ce qui concerne :

- Le principe de financement des travaux annexes du carrefour giratoire de la Planteyre.
- Les modalités de gestion ultérieure des aménagements réalisés dans le cadre de ladite convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- APPROUVE la convention avec le Département de la Gironde pour l'éclairage public et l'aménagement paysager de l'îlot central,
- AUTORISE Madame le maire à signer ladite convention.

Nombre de suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre :** **Abstention :**

D2021-058 – Objet : Délibération portant nomination d'une voie

Madame le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de baptiser une allée située route des Gachets desservant 3 habitations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ADOPTE la dénomination suivante : Allée des Tourterelles.

Nombre de suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre :** **Abstention :**

D2021-059 - Délibération portant accord de principe à la validation du projet de convention de financement du nouveau centre d'incendie et de secours de Saint-Sulpice-et-Cameyrac et de Saint-Loubès entre la communauté de communes des Rives de la Laurence et le SDIS de la Gironde

Jérémy ECALE, adjoint aux finances, présente la convention de financement du nouveau centre d'incendie et de secours de Saint-Sulpice-et-Cameyrac et de Saint-Loubès.

Ladite convention entre le SDIS et la communauté de communes les Rives de la Laurence a pour objet d'arrêter les modalités de répartition de la charge financière du projet de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Saint-Sulpice-et-Cameyrac et de Saint-Loubès.

Selon les documents reçus à ce jour, le financement de ce projet repose sur une participation des communes concernées à hauteur de 50 % du montant prévisionnel HT des travaux au prorata de leur population respective. Ainsi, la quote-part pour la commune de Salleboeuf s'élèverait à 183 229.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- APPROUVE **l'accord de principe** à la validation du projet de convention de financement du nouveau centre d'incendie et de secours de Saint-Sulpice-et-Cameyrac et de Saint-Loubès entre la communauté de communes des Rives de la Laurence et le SDIS de la Gironde

Nombre de suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre :** **Abstention :**

D2021-060 - Délibération portant approbation du règlement intérieur du cimetière

Le conseil municipal,

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur du cimetière et les nouveaux tarifs.

Nombre de suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre :** **Abstention :**

D2021-061 - Délibération portant recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal,

- APPROUVE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 08/09/2021 au 07/09/2022 inclus.

- Cet agent assurera les fonctions d'une chargée d'accueil à temps complet.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Nombre de suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre :** **Abstention :**

D2021-062 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents non titulaires de remplacement (en application de l'Article 3 – 1^{er} Alinéa de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Le conseil municipal,

- AUTORISE Madame le maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Nombre de suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre :** **Abstention :**

D2021-063 - Délibération portant création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine

Le conseil municipal,

- AUTORISE Madame le maire à créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet à compter du 08 septembre 2021 ; de catégorie C de la filière culturelle ;

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint du patrimoine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Nombre de suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre :** **Abstention :**

D2021-064 - Objet : Décision modificative n° 1 – Budget transport scolaire

Le conseil municipal vote la décision modificative n° 1 du budget transport scolaire de l'exercice 2021 :

Chap. article.	Intitulé	CREDITS A OUVRI	CREDITS A REDUIRE
65 - 6541 11 - 6066	Créances admises en non-valeur Carburant	93.00 €	93.00 €
	TOTAL	93.00 €	93.00 €

Nombre de suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre :** **Abstention :**

D2021-065 - Objet : Délibération portant admission en non-valeur – Budget transport scolaire

Considérant l'état des pièces irrécouvrables dressé par le comptable public arrêtées à la date du 30/06/2021, liste n° 4459530211 de 93.00 € (Budget 49650) ;

Il convient de régulariser la situation en émettant un mandat au 6541 pour admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- CONFIRME le mandatement au 6541 pour admission en non-valeur de la somme listée par la Trésorerie de Cenon à savoir 93.00 €.

Nombre de suffrages exprimés : 18 **Pour : 18** **Contre :** **Abstention :**

D2021-066 - Objet : Relevé des décisions du maire de juin 2021 à Août 2021

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous :

Date	Numéro Décision	INTITULE	Conseil municipal
07/06/2021	N° 2021-046	Signature de l'acte d'engagement pour la tranche ferme relatif au marché Programme de travaux de voirie 2021 avec la Société ATLANTIC ROUTE	
14/06/2021	N° 2021-047	Règlement des factures aux Francas du 2 ^{ème} trimestre 2021 sur la base du budget 2019	
17/06/2021	N° 2021-048	Modifie la décision n° 2021-047 Règlement des factures aux Francas du 2 ^{ème} trimestre 2021 sur la base du budget 2019	
06/07/2021	N° 2021-049	Paiement des heures supplémentaires aux agents municipaux	
28/07/2021	N° 2021-050	Décision d'un emprunt au budget principal de 366 000 € auprès de la Banque Postale pour les travaux de réfection de voirie et aménagement sécuritaire chemin des Pontons ainsi que la réfection du mur d'enceinte du cimetière	
11/08/2021	N°2021-051	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DESC pour la réfection de voirie suite événement climatique du jeudi 17/06 au vendredi 18/06/2021.	
11/08/2021	N° 2021-052	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 37.45 € (budget communal)	

La séance est levée à 20h10.